

# LEFRANC BOURGEOIS LEFRANC EXTRA-FINE OIL COLOURS P3

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878  
Date d'émission: 25/01/2022 Date de révision: 25/01/2022 Version: 1.0

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

|                                |                                                                                                                                                                                                           |
|--------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nom commercial                 | : LEFRANC BOURGEOIS LEFRANC EXTRA-FINE OIL COLOURS P3                                                                                                                                                     |
| Groupe de produits             | : Produit commercial                                                                                                                                                                                      |
| Autres moyens d'identification | : SULPHUR YELLOW, SAHARA YELLOW, CADMIUM FREE RED DEEP, JAPANESE GREEN DEEP, JAPANESE GREEN MEDIUM, JAPANESE GREEN LIGHT, POTTERY YELLOW, NAPLES YELLOW LIGHT, IRIDESCENT WHITE, BRONZE, RENAISSANCE GOLD |

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

|                                     |                                                                |
|-------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| Destiné au grand public             |                                                                |
| Catégorie d'usage principal         | : Utilisation par les consommateurs                            |
| Utilisation de la substance/mélange | : Peintures à usage artistique, pour bricolage ou pour loisirs |

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fournisseur

COLART EUROPE SAS SAS  
5 rue René Panhard 72021 Le Mans Cedex 2  
72021 LeMans  
France  
T +44 208 424 3270  
[r.enquiries@colart.co.uk](mailto:r.enquiries@colart.co.uk)

##### Autres

Colart International Holdings LTD  
The MediaWorks Building  
191 Wood Lane  
GB- W12 7FP London – London  
United Kingdom  
T 02084243200  
[r.enquiries@colart.co.uk](mailto:r.enquiries@colart.co.uk)

##### Fabricant

Colart France  
Zone Industrielle Nord 5 Rue René Panhard, +33 2 43 83 83 00  
Le Mans  
France  
[r.enquiries@colart.co.uk](mailto:r.enquiries@colart.co.uk)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

|                  |                                                                                                                                                                           |
|------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Numéro d'urgence | : +33 2 43 83 83 00 (Monday- Thursday: 8:00-12:00 13:30-16:00 , Friday: 8:00-12:00 CET Language French); (+44) 2084243200 Monday-Friday: 9:00-17:00 GMT Language English) |
|------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

|                                    |                                                                                                                                                             |
|------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Phrases EUH                        | : EUH211 - Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards. |
| Fermeture de sécurité pour enfants | : Non applicable                                                                                                                                            |

# LEFRANC BOURGEOIS LEFRANC EXTRA-FINE OIL COLOURS P3

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Indications de danger détectables au toucher : Non applicable

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

| Nom                                                                                                                 | Identificateur de produit              | %     | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|-------|-----------------------------------------------------------|
| dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre $\leq$ 10 $\mu$ m] | N° CAS: 13463-67-7<br>N° CE: 236-675-5 | 1 – 3 | Carc. 2, H351                                             |

#### Remarques

: Note V(Dioxyde de titane) : Si la substance est mise sur le marché en tant que fibres (diamètre < 3  $\mu$ m, longueur > 5  $\mu$ m et rapport d'aspect  $\geq$  3:1) ou en tant que particules de la substance satisfaisant aux critères de l'OMS relatifs aux fibres ou en tant que particules dont la chimie de surface a été modifiée, leurs propriétés dangereuses doivent être évaluées conformément au titre II du présent règlement, afin de déterminer s'il convient d'appliquer une catégorie supérieure (cancérogène 1B ou 1 A) et/ou d'autres voies d'exposition (orale ou cutanée).

Note W(Dioxyde de titane) : On a observé que la cancérogénicité de cette substance se manifeste lorsque de la poussière respirable est inhalée dans des quantités donnant lieu à une réduction sensible des mécanismes d'élimination des particules dans le poumon. La présente note a pour but de décrire la toxicité particulière de la substance, et ne constitue pas un critère pour la classification en vertu du présent règlement.

Note 10(Dioxyde de titane) : La classification en tant que cancérogène par inhalation s'applique uniquement aux mélanges sous forme de poudre contenant 1 % ou plus de dioxyde de titane qui se présente sous la forme de particules ou qui est incorporé dans des particules ayant un diamètre aérodynamique  $\leq$  10  $\mu$ m.

Ce mélange contient  $\geq$  1% de dioxyde de titane (CAS 13463-67-7) La classification de l'annexe VI relative au dioxyde de titane ne s'applique pas à ce mélange selon sa note 10.

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

|                                           |                                                                                                                                                                |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Premiers soins général                    | : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). |
| Premiers soins après inhalation           | : Permettre au sujet de respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.                                                                                   |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.                           |
| Premiers soins après contact oculaire     | : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.                                                    |
| Premiers soins après ingestion            | : Rincer la bouche à l'eau. Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.                                         |

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

# LEFRANC BOURGEOIS LEFRANC EXTRA-FINE OIL COLOURS P3

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Sable.  
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Aucun risque d'incendie.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.  
Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.  
Procédures d'urgence : Aérer la zone.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Rayons directs du soleil, Sources de chaleur. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.  
Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts.  
Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la rubrique 1.2.1.

# LEFRANC BOURGEOIS LEFRANC EXTRA-FINE OIL COLOURS P3

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.1.4. DNEL et PNEC

Indications complémentaires : Aucune limite d'exposition n'existe pour ce produit

##### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

###### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

###### Protection oculaire:

Eviter le contact avec les yeux

###### 8.2.2.2. Protection de la peau

###### Protection des mains:

Eviter le contact avec la peau

###### 8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

###### Protection des voies respiratoires:

Il n'est pas nécessaire de porter un respirateur lors de l'utilisation courante de ce produit

###### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

###### Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Assurer une ventilation convenable.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                       |                     |
|---------------------------------------|---------------------|
| État physique                         | : Liquide           |
| Couleur                               | : Couleurs variées. |
| Apparence                             | : Pâte.             |
| Odeur                                 | : caractéristique.  |
| Seuil olfactif                        | : Pas disponible    |
| Point de fusion                       | : Pas disponible    |
| Point de congélation                  | : Pas disponible    |
| Point d'ébullition                    | : Pas disponible    |
| Inflammabilité                        | : Pas disponible    |
| Limites d'explosivité                 | : Pas disponible    |
| Limite inférieure d'explosivité (LIE) | : Pas disponible    |
| Limite supérieure d'explosivité (LSE) | : Pas disponible    |
| Point d'éclair                        | : Pas disponible    |
| Température d'auto-inflammation       | : Pas disponible    |

# LEFRANC BOURGEOIS LEFRANC EXTRA-FINE OIL COLOURS P3

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

|                                                |                  |
|------------------------------------------------|------------------|
| Température de décomposition                   | : Pas disponible |
| pH                                             | : Pas disponible |
| Viscosité, cinématique                         | : Pas disponible |
| Solubilité                                     | : Pas disponible |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) | : Pas disponible |
| Pression de vapeur                             | : Pas disponible |
| Pression de vapeur à 50 °C                     | : Pas disponible |
| Masse volumique                                | : Pas disponible |
| Densité relative                               | : 1 – 2.7        |
| Densité relative de vapeur à 20 °C             | : Pas disponible |
| Taille d'une particule                         | : Non applicable |
| Distribution granulométrique                   | : Non applicable |
| Forme de particule                             | : Non applicable |
| Ratio d'aspect d'une particule                 | : Non applicable |
| État d'agrégation des particules               | : Non applicable |
| État d'agglomération des particules            | : Non applicable |
| Surface spécifique d'une particule             | : Non applicable |
| Empoussiérage des particules                   | : Non applicable |

### 9.2. Autres informations

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en COV : ≤ 0.08214453 %

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.2. Stabilité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

|                                              |              |
|----------------------------------------------|--------------|
| Toxicité aiguë (orale)                       | : Non classé |
| Toxicité aiguë (cutanée)                     | : Non classé |
| Toxicité aiguë (Inhalation)                  | : Non classé |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée         | : Non classé |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | : Non classé |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée      | : Non classé |
| Mutagénicité sur les cellules germinales     | : Non classé |

# LEFRANC BOURGEOIS LEFRANC EXTRA-FINE OIL COLOURS P3

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Cancérogénicité : Non classé

**dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre  $\leq 10 \mu\text{m}$ ] (13463-67-7)**

|             |                                         |
|-------------|-----------------------------------------|
| Groupe IARC | 2B - Peut-être cancérogène pour l'homme |
|-------------|-----------------------------------------|

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

### 11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN

| ADR                                                | IMDG           | IATA           | ADN            |
|----------------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|
| <b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b> |                |                |                |
| Non réglementé                                     | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |

# LEFRANC BOURGEOIS LEFRANC EXTRA-FINE OIL COLOURS P3

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

| ADR                                                       | IMDG           | IATA           | ADN            |
|-----------------------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|
| <b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b> |                |                |                |
| Non réglementé                                            | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>        |                |                |                |
| Non réglementé                                            | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |
| <b>14.4. Groupe d'emballage</b>                           |                |                |                |
| Non réglementé                                            | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |
| <b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>                 |                |                |                |
| Non réglementé                                            | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |
| Pas d'informations supplémentaires disponibles            |                |                |                |

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Non réglementé

#### Transport maritime

Non réglementé

#### Transport aérien

Non réglementé

#### Transport par voie fluviale

Non réglementé

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

Teneur en COV : ≤ 0.08214453 %

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

# LEFRANC BOURGEOIS LEFRANC EXTRA-FINE OIL COLOURS P3

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 16: Autres informations

| Texte intégral des phrases H et EUH: |                                                                                                                                                  |
|--------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Carc. 2                              | Cancérogénicité, catégorie 2                                                                                                                     |
| EUH211                               | Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards. |
| H351                                 | Susceptible de provoquer le cancer.                                                                                                              |

Fiche de données de sécurité valable pour les : FR - France  
régions

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.